

Centrale de désenfumage - base - CPS-B1-5-0101-FR**24 V DC / 5 A / 1 ligne / 1 groupe de moteurs****Caractéristiques :**

La centrale fournit une tension de sortie stabilisée.

Il est possible de raccorder au maximum 2 organes de sécurité à manipuler type RT par ligne.

Le dispositif de commande est conçu selon la norme EN 12101-10 et certifié selon la norme NF 537.

Une alimentation d'urgence par batterie d'une durée minimale de 72 heures est intégrée au boîtier.

Fonctions de sécurité désenfumage commutables : Défaut = alarme.

Une tentatives de réouverture désenfumage en cas d'échec, une réinitialisation à distance des détecteurs de fumée, une surveillance de ligne en cas de court-circuit et d'interruption peuvent être réalisées avec le dispositif de commande.

Des possibilités de raccordement pour des dispositifs d'alarme optiques et acoustiques sont également disponibles.

La centrale peut être utilisée pour la ventilation quotidienne, les durées de ventilation sont réglables sur la centrale.

Un capteur de vent / pluie en option peut être directement connecté.

Caractéristiques techniques :

Alimentation : 230 V AC / 50 Hz / 145 VA

Puissance en veille : < 2 W / 16 VA

Sortie : 24 V DC / 5 A

Surveillance du mode de service : Fonctionnement continu

Mode de service alarme / ventilation : Mode intermittent, 30 % (E.D)

facteur de marche

Type de protection : IP 32D

Plage de températures : -5 °C ... +40 °C

Ligne / Groupe : 1 / 1

Boîtier : Plastique

Couleur : Blanc (~ RAL 9016)

L x H x P : 310 x 310 x 104 mm

Type de batterie : Typ 8 (2x)

Poids : 192 kg

Contenu de la livraison :

Platine, avec boîtier (boîtier y compris clé de rechange), sans batteries (les batteries doivent être commandées séparément)

Marque : D+H

Type : CPS-B1-5-0101-FR

Réf. : 30.119.35

Quantité : pces Prix : EUR PT : EUR

<https://www.dh-partner.com/fr/fr/services/conception-et-etudes>

Informations importantes:

Cette description de produit ne constitue pas un cahier des charges. Il incombe au maître d'œuvre ou à l'architecte de veiller au respect des exigences du droit des marchés publics.

Le montage et la mise en service doivent être réalisés conformément aux instructions du fabricant.

Sous réserve de modifications techniques.